

Rapport d'activité

Année 2021

SOMMAIRE

1. VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE	2
2. GESTION BUDGETAIRE.....	2
3. ANIMATION TECHNIQUE	2
4. MISE EN ŒUVRE DU SCoT.....	3
5. ENERGIE CLIMAT TRANSITION ECOLOGIQUE	6
6. PROJETS SUR LESQUELS LE SCoT EST CONSULTE OU ASSOCIE	9
7. LOI CLIMAT ET RESILIENCE - CONFERENCE DES SCoT	11

ANNEXE

BILAN DES DELIBERATIONS ADOPEES EN 2021.....	12
--	----

1. VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SyCoTeB

Le Bureau Syndical s'est réuni à 8 reprises en 2021 les 19 janvier, 18 février, 11 mai, 10 juin, 8 juillet, 2 et 23 septembre, et 25 novembre. Il a pris 13 délibérations.

Le Comité Syndical s'est réuni à 4 reprises en 2021 les 26 janvier, 6 juillet, 23 septembre et 16 décembre. 17 délibérations ont été adoptées (Tableau des délibérations en annexe).

2. GESTION BUDGÉTAIRE

Budget primitif 2021

Il a été voté pour 279 774,70 € en section de fonctionnement et, en section d'investissement, pour 39158,96 € en dépenses et 67 669,25 € en recettes.

Les dépenses réalisées ont été pour l'essentiel composées :

En fonctionnement

- des dépenses engagées en moyens humains (2 agents à temps complet et un chargé de mission climat-énergie à temps complet dont le CDD s'est achevé le 16/09/21) : 155 763,36 €
- de fournitures et services nécessaires au bon fonctionnement du syndicat (location des bureaux du syndicat, assurances, Système d'Information Géographique, logiciels...) et l'édition du SCoT approuvé : 26 112,67 €
- et des charges de gestion et frais financiers (intérêts ligne de trésorerie) : 26 913,81 €.

En investissement

- pas de dépenses réelles en 2021,
- le solde d'exécution reporté de la section d'investissement (déficit 2020 de 26 577,26 €)
- des dépenses d'ordre (subventions d'investissement transférées au compte de résultat) : 11 081,70 €.

Les recettes perçues étaient constituées :

En fonctionnement

- des contributions des EPCI membres du syndicat mixte : 180 880 €,
- d'une partie de la subvention de l'ADEME pour l'animation du Plan Climat : 14 400 €,
- du solde des subventions attribuées à la réalisation de l'étude Hydrogène (Région Nouvelle-Aquitaine pour 7 190 €, Crédit Agricole pour 11 930 €, Ademe pour 5 888 €),
- de recettes d'ordre (subventions d'investissement transférées au compte de résultat) : 11 081,70 €.

En investissement

- de l'affectation des résultats de l'exercice (26 058,52 €),
- du FCTVA (6 389 €)
- de recettes d'ordre (amortissements) : 35 221,73 €.

Le compte administratif de l'exercice 2021 a fait apparaître un déficit de fonctionnement de 10 675,54 € dû à un retard de paiement du solde de la subvention de l'ADEME pour l'animation du Plan Climat perçu en 2022, et un excédent d'investissement de 30 010,29 € dû aux amortissements.

3. ANIMATION TECHNIQUE DU SyCoTeB

Christophe ANDRES, Directeur du Syndicat.

Caroline IRAGNE, Secrétaire comptable du Syndicat.

Baptiste SUREAU, Chargé de mission climat-énergie, recruté en CDD du 17 septembre 2018 au 16 septembre 2021.

Deux stagiaires ont été accueillis au syndicat :

- un élève de troisième encadré par Baptiste SUREAU pour un stage d'observation d'une semaine en février durant lequel il a effectué des visites de terrain et participé à la préparation de la semaine de la Transition écologique ;
- une étudiante en Master 1 « Economie du développement », pour un stage de 10 jours sur le thème « Découverte du métier et des activités relatives au poste de chargé de mission PCAET ». Elle a notamment collaboré à l'inventaire des toitures et parkings pouvant potentiellement accueillir des panneaux photovoltaïques dans les communes du SCoT (diffusion du questionnaire, relance des communes, renseignements, etc).

La crise sanitaire, qui a marqué 2020 et s'est prolongée en 2021, a confirmé l'évolution des habitudes de travail de l'équipe avec le maintien de deux jours de télétravail par semaine sur les 6 premiers mois de l'année et une pratique du télétravail plus occasionnelle sur les 6 derniers mois.

Les réunions et les formations « à distance » qui avaient commencé à se développer en 2020 sont devenues pratique courante en 2021.

Certains événements grand public comme la « semaine de la Transition écologique », qui était prévue du 31 mai au 5 juin 2021, ont dû être annulés ou reportés à 2022 (conférence AcclimaTerra).

4. MISE EN OEUVRE DU SCoT

Après approbation du SCoT le 30 septembre 2020, le comité syndical a approuvé la feuille de route de la mise en œuvre du SCoT le 16 décembre 2020.

➤ Extrait de la feuille de route

Depuis sa création, le SyCoTeB s'est attaché à construire une stratégie territoriale, dans une démarche nouvelle et concertée avec les intercommunalités et en partenariat avec l'Etat et de nombreuses institutions. Le projet politique, inscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT, vise à promouvoir un développement équilibré et durable en recherchant une parfaite cohésion et complémentarité entre les villes, les bourgs et les villages, en valorisant la qualité et la diversité des espaces naturels et agricoles et en construisant un pôle territorial lisible et attractif.

Le PADD se décline en principes d'aménagement et d'urbanisme dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), seul document opposable du SCoT qui encadre les documents d'urbanisme dans un principe de compatibilité. Le DOO ne définit pas un programme d'actions : il appartient aux communes et aux EPCI, par les actions publiques qu'ils mènent, de converger vers la réalisation des objectifs du SCoT approuvé par le comité syndical.

Le SyCoTeB doit promouvoir le SCoT pour rechercher, dans une **démarche partenariale largement empreinte de pédagogie et d'explication** (tant auprès des EPCI et communes que de l'Etat et des autres personnes publiques associées), **des solutions concrètes** le plus en amont possible des projets afin d'assurer la mise en œuvre effective du projet d'aménagement stratégique inscrit dans le SCoT.

La feuille de route précise les moyens à mobiliser par l'ensemble des acteurs du territoire, élus, techniciens, partenaires, pour réussir la mise en œuvre du SCoT.

A/ Réussir l'application du DOO

1. La mise en compatibilité des documents d'urbanisme et des opérations importantes avec le SCoT

Dans ce cadre, les missions du SyCoTeB sont :

- accompagner les EPCI dans l'élaboration ou la révision de leur PLUi afin qu'ils prennent en compte au mieux les prescriptions du SCoT,
- animer un travail partenarial avec les Personnes Publiques Associées (Etat, Département, Région, Chambres Consulaires),
- faciliter et garantir la mise en compatibilité des opérations importantes d'urbanisme avec le SCoT (à partir de 5 000 m² de surface de plancher),
- analyser la compatibilité des documents et opérations d'urbanisme avec le SCoT.

2. L'évaluation du SCoT

Afin d'éviter que les SCoT ne deviennent obsolètes faute d'adaptation aux évolutions éventuellement imprévues, la loi SRU astreint les établissements publics de SCoT à une analyse régulière des résultats de l'application de leur schéma en matière d'environnement, de transport, de déplacement, de maîtrise de la consommation du foncier et de commerce 6 ans après l'approbation du SCoT.

Ainsi, un dispositif de suivi doit être mis en place pour procéder à un bilan. La création d'un **observatoire du territoire** à l'échelle du SCoT consiste à recenser les outils existants, préciser les objectifs poursuivis et déterminer le dispositif à mettre en place et notamment la mise en œuvre d'un système d'information géographique (S.I.G.) mutualisé à l'échelle du SCoT au service des communes et des EPCI. Le SIG ne devra pas uniquement répondre à des objectifs techniques ; il devra également permettre de faire progresser « la réflexion commune » dans et pour le territoire.

B/ Diffuser une culture de l'urbanisme intercommunal

Les axes de travail du SyCoTeB sont les suivants :

1. Partager la mise en œuvre du SCoT avec les intercommunalités

Le SyCoTeB travaillera à la réalisation d'une « caisse à outils » avec la mise en place des commissions de mise en œuvre thématiques, l'élaboration de fiches, la restitution de données déclinées à l'échelle de chaque intercommunalité (observatoire).

2. S'adapter aux besoins des intercommunalités

Le SyCoTeB engagera une réflexion pour identifier les besoins spécifiques de chaque intercommunalité pour réussir la mise en œuvre du SCoT. Elle tiendra compte des démarches engagées ou non par les intercommunalités : Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains, spatialisation des projets de territoires, ...

Cette réflexion devra permettre de définir les modalités de travail à mettre en œuvre pour favoriser l'émergence et/ou l'expression d'un urbanisme intercommunal.

C/ Conforter la coopération, et favoriser la cohérence des politiques publiques

L'outil SCoT permet la construction d'un espace de dialogue entre les intercommunalités qu'il faut consolider et pérenniser. De plus, le SCoT, en sa qualité de document pivot au sein de la hiérarchie des normes, s'affirme comme le relais « clef » entre les échelons régional et local.

Le dialogue engagé par le SyCoTeB dans le cadre de l'élaboration du SCoT, devra se poursuivre par :

- l'organisation de réunions dans les communes pour présenter et expliquer le contenu du SCoT, en particulier pour les élus qui n'ont pas suivi directement les travaux d'élaboration du SCoT.
- la concertation avec les territoires voisins (libournais, val de Garonne, vallée de l'Isle, sarladais...) afin de débattre des enjeux communs (déplacements, économie, ...),
- la réflexion à conduire sur les formes nouvelles de mutualisation et d'optimisation de la dépense publique, l'objectif étant d'éclairer les décideurs locaux sur les sources d'économie, les financements possibles et les formes de mutualisation à rechercher.

Quatre **commissions** ont été créées en 2021. Elles rassemblent des élus, des techniciens des intercommunalités et des partenaires (associations et acteurs directement intéressés par les thématiques traitées). Chaque commission travaille sur des orientations du SCoT dans l'objectif de pouvoir les décliner de manière efficace sur le territoire et de les rendre opérationnelles.

- commission « Habitat, déplacements et services »

Diversifier les formes urbaines pour créer des quartiers d'habitat et d'affaires agréables à vivre, économies en foncier
Organiser des déplacements alternatifs à la voiture individuelle et prévoir un développement urbain adapté aux mobilités « de proximité »

Offrir tant aux habitants qu'aux entreprises des équipements et des services adaptés

- commission « Désenclavement et lisibilité économique »

Optimiser la desserte interurbaine (infrastructures ferroviaires et routières, aéroport)

Recomposer le foncier économique par la densification et l'identification de parcs dédiés

Organiser le développement économique et restructurer l'offre commerciale

Développer la production et la transformation localement (secteurs industriel, agricole, forestier et artisanal)

Structurer le secteur touristique

- commission « Stratégie urbaine et développement durable »

Programmer le développement urbain (selon trois échelles emboîtées et interdépendantes les unes des autres : le pôle urbain, les polarités de proximité, les communes rurales)

Economiser les espaces agricoles, forestiers et naturels, protéger la ressource sol

Protéger la ressource en eau

Contribuer à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique

Réduire la production déchets et valoriser ceux qui peuvent l'être (plus-value environnementale, sociale et économique)

Limiter les risques et les nuisances incombant au développement urbain

- commission « Promotion du Capital Nature »

Valoriser les paysages et les panoramas les plus remarquables du territoire du SCoT

Valoriser et préserver les Trames Vertes et Bleues (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) qui composent les paysages à caractère naturel

Valoriser le terroir agricole (viticulture, polyculture, maraîchage, arboriculture, élevage...)

➤ Réunions des commissions

Exceptée la commission « Désenclavement et lisibilité économique » qui n'a pu se réunir qu'une fois, les commissions se sont réunies deux fois en 2021.

Commission « Stratégie urbaine et développement durable » présidée par Michel DELFIEUX

Le 4 mai 2021

16 participants

Eléments marquants des échanges

- Les prévisions de développement du territoire ne sont-elles pas sous-dimensionnées ?
- Répartition et renforcement des services (administrations, santé, connexion numérique...)
- Comment traduire les objectifs du SCoT dans les documents d'urbanisme ? Différenciation et articulation SCoT et PLUi
- Agir pour réhabiliter les logements vacants et pour le renouvellement urbain (inventaire sites en friche...)

RF

BERGERAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/07/2022

024-200027134-20220707-2022_08-DE

- Articuler protection de la ressource sol et projets photovoltaïques
- Rénover et réguler l'éclairage public (consommation d'énergie, plages horaires, biodiversité nocturne...)
- Les forêts : problème des coupes rases, choix des essences pour replanter...

Le 9 novembre 2021

11 participants

Présentation des points suivants :

- Point d'actualité sur le volet artificialisation de la loi « climat et résilience »
- Etat des lieux du déploiement du très haut débit et de la couverture réseau mobile
- Point sur l'agrivoltaïsme (définition, enjeux agronomiques, expérimentations et solutions)
- Statistiques INSEE relatives à la population de la Dordogne : la commission souhaiterait connaître le profil des nouveaux arrivants sur le territoire (observatoire)

Eléments marquants des échanges

- Réduire la production de déchets
- Etre vigilant sur les projets de méthanisation (nuisances, dégâts voirie), traiter localement les déchets verts, économie circulaire
- Limiter les risques : la problématique des eaux pluviales

Commission « Habitat, déplacements et services » présidée par Didier CAPURON

Le 20 mai 2021

6 participants

Eléments marquants des échanges

- Des prévisions de développement du territoire en matière d'habitat sous-dimensionnées ?
- Enquêter sur le profil des nouveaux habitants et leurs raisons de choisir le Bergeracois
- Créer un observatoire dans la cadre du suivi du SCoT (logements, occupation du sol, mobilité, ...)
- Adapter l'offre de services aux afflux de nouveaux habitants
- Réfléchir à de nouveaux modes de mobilité, relier les pôles entre eux et créer un observatoire...

Le 4 novembre 2021

10 participants

Présentation des points suivants :

- Point d'actualité sur le volet artificialisation de la loi « climat et résilience »
- Sondage « cadre de vie » relatif à l'aspiration des habitants des métropoles à déménager
- Créer un observatoire du territoire : nécessité, moyens à mobiliser, exemple du Pays de Sarrebourg et du SCoT de la Saintonge Romane
- Mobilité en milieu rural : action de l'association AGIR (CAR24) pour mettre à disposition des personnes âgées un chauffeur qui conduira leur véhicule

Eléments marquants des échanges

- Consolider les équipements scolaires : difficultés des communes rurales, regroupement de collèges à venir
- Comment créer de nouvelles offres de formation (universitaire, métiers du bois...) ?
- Comment créer des conditions favorables à l'accueil de nouveaux habitants venant des métropoles ?

Commission « Promotion du Capital Nature » présidée par Jean-Marc GOUIN

Le 27 mai 2021

13 participants

Eléments marquants des échanges

- Le cadre du SCoT peut sembler rigide mais objectif de préservation des sols pour l'agriculture, des paysages et de la biodiversité (en lien avec l'attractivité)
- Traitement des chemins ruraux (entretien, aliénation...)
- Place de l'agriculture : transmission, expériences pilotes avec agriculteurs, entretien des paysages et TVB, suivi d'indicateurs (friches...)
- Les forêts : problème des coupes rases, choix des essences pour replanter, besoin de concertation... Quels moyens d'action ?
- Gestion des zones humides en milieu périurbain
- Inventorier, renforcer et mettre en valeur le patrimoine naturel par des actions concrètes (sites fragilisés, dégradés à restaurer...)

Le 10 décembre 2021

6 participants

Présentation des points suivants :

- Point d'actualité sur les enjeux de la loi Climat-Résilience en matière de consommation d'espace
- Appréhender la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) à l'échelle du SCoT du Bergeracois : comment en intégrer les enjeux dans les projets de territoire ? Quelles implications à l'échelle des projets opérationnels ? Quelles difficultés et quels défis sont à relever pour veiller à ce que le patrimoine écologique du territoire soit protégé ?
- Inventaire des espaces naturels dégradés par typologie dans la perspective de la compensation : Quelle méthodologie adopter ? Quels acteurs impliquer ?
- Charte Foncier Agricole : présentation de la démarche proposée par la Région et avis de la commission sur les nécessités et les propositions
- La préservation des vieilles forêts et l'amélioration de la connectivité de la trame forestière sur le territoire du SCoT du Bergeracois : un enjeu pour le territoire, traduit dans la fiche action du Contrat de Transition Ecologique « Etude Vieilles forêts ». Comment la mettre en œuvre : modalités ? quels acteurs et financements mobiliser ?
- Coefficient de biotope en urbanisme : quel en est le principe ? Quelle est son utilité face aux enjeux du zéro artificialisation nette ?

Eléments marquants des échanges

- Les citoyens, en particulier les « anciens » qui connaissent bien leur territoire, pourraient être impliqués dans des commissions communales chargées de la réalisation de l'inventaire des espaces naturels dégradés
- Les reprises d'exploitations agricoles et les reprises de friches nécessitent des moyens pour les acteurs en charge de ces questions cruciales sur le territoire
- Le territoire doit parvenir à exprimer ses besoins en termes de produits agricoles : les exploitants ont besoin de connaître les débouchés potentiels pour se lancer dans une production nouvelle.
- L'étude Vieilles forêts doit conduire à l'élaboration d'une charte forestière et d'un code de bonne conduite pour les exploitants. Les forestiers devront être accompagnés par un animateur et représentés au sein d'un comité de pilotage des acteurs de la filière.

Commission « Désenclavement et lisibilité économique » présidée par Jérôme BETAILLE

Le 8 juillet 2021

9 participants

Au vu des échanges, les éléments à travailler en priorité par la commission sont :

- Optimiser la desserte ferroviaire interurbaine vers Bordeaux puis Paris
- Programmer les projets d'infrastructures routières (réseau routier à réhabiliter ou à renforcer)
- Analyser le potentiel de densification des zones d'activités existantes, sites anciens et inventaire des friches urbaines, économiques et commerciales
- Développer une filière sylvicole forte (le circuit court de la forêt, de l'exploitation du bois à sa transformation).

5. ENERGIE-CLIMAT TRANSITION ECOLOGIQUE

• Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

1/ Pilotage de la démarche

Le SyCoTeB a poursuivi en 2021 le pilotage et l'animation du PCAET approuvé le 28 novembre 2018. Cette animation passe par la mise en œuvre de rencontres avec une diversité d'acteurs afin de les engager progressivement dans la démarche et diffuser le programme d'action du Plan Climat.

Depuis 2018, le chargé de mission Plan Climat rencontre divers organismes (associations, entreprises, chambres consulaires, syndicats comme le SMD3, le SDE24...) dans le but de préciser et rappeler le rôle du SyCoTeB dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, de s'informer sur des dispositifs existants/des projets à venir, de mettre en place des partenariats, etc. Par exemple, en février 2021, le SyCoTeB a rencontré la SAFER et la SEM24 Périgord Energie au sujet des modalités d'accompagnement de la SAFER pour atteindre les objectifs de compensation environnementale en lien avec les projets photovoltaïques au sol menés par la SEM24. En mars, le chargé de mission a échangé avec une association en cours de création, Energies citoyennes du Périgord (ENERCIP), dont l'ambition est de développer des projets photovoltaïques citoyens.

Le SyCoTeB assure également un rôle de fédérateur et d'incitateur auprès des maîtres d'ouvrage et porteurs de projets, en particulier auprès des trois EPCI membres du SyCoTeB et des communes du territoire, notamment en présentant les appels à projets et les appels à manifestation d'intérêt en cours qui peuvent les intéresser.

Il accompagne leurs projets en apportant une assistance technique, en effectuant une mise en relation avec des acteurs potentiellement partenaires ou fournisseurs, en recherchant les modes de financement disponibles... Par exemple : accompagnement du projet de Bergerac « Le grand jardin » au parc de Pombonne, de projets de rénovation énergétique de bâtiments (Prigonioux, St Pierre d'Eyraud, Lembras, Pomport, etc), visite de friches pouvant potentiellement accueillir un parc solaire (Lalinde), accompagnement de projets de rénovation de l'éclairage public (Razac d'Eymet), etc.

2/ Communication

Dans le cadre de l'animation du Plan Climat, la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation est prioritaire.

Les actions menées dans ce domaine en 2021 :

- ✓ Mise à jour régulière du site internet du SyCoTeB et animation de la page Facebook « Plan Climat bergeracois »
- ✓ Mise à jour du SIG « cartographie de projets » avec l'ATD
- ✓ Tenue du stand Plan climat sur le marché de Bergerac
- ✓ Relance d'une publicité relative au cadastre solaire
- ✓ Animation de chroniques sur Radio Vallée Bergerac
 - Avec Richard Chollon, directeur de l'association d'insertion Question de Culture, sur ses actions (jardinage et maraîchage bio, chantiers menés pour des collectivités, gestion de la Recyclerie Bergeracoise),
 - Avec la toute jeune association de Pomport, Graine au soleil, sur le jardinage et la permaculture, le partage des pratiques, les actions à venir,
 - Sur l'économie circulaire, une chronique avec Kamel Dembri de l'association Coop'Action et une avec Benoit Darroussin de l'association Triporteur 24,
 - Sur la biodiversité, avec Amandine Theillout, chargée de mission à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : actions de la Ligue, lien entre réchauffement climatique et la biodiversité...
 - Une chronique avec le groupe local Bergerac des Colibris dont le but est de « Contribuer localement à faire émerger un monde plus humain et écologique dans le souci permanent du bien commun, en plaçant le changement personnel comme préalable à la transformation de la société »,
 - Sur l'habitat, le logement, l'espace info-énergie, une chronique avec Myriam Cosset du CAUE Dordogne (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement).

3/ Gouvernance

En 2021, le Comité de pilotage a été réuni une fois, le 20 septembre, pour la présentation du **rapport d'évaluation du Plan climat à trois ans (2018 – 2021)**. Ce rapport a été approuvé lors du comité syndical du 23 septembre.

Un point d'information régulier sur l'avancement du Plan Climat a été effectué lors du bureau du SyCoTeB, qui se réunit en moyenne une fois par mois avec des élus des 3 EPCI membres du syndicat.

Les missions de coordination et d'animation du Plan Climat du Bergeracois sont assurées par le SyCoTeB à travers son chargé de mission, le directeur et l'assistante de direction. Le contrat à durée déterminée du chargé de mission Plan climat est arrivé à échéance le 16 septembre 2021 et n'a pu être pérennisé faute de moyens financiers.

4/ Les actions phares de 2021

- Les actions phares par grandes thématiques

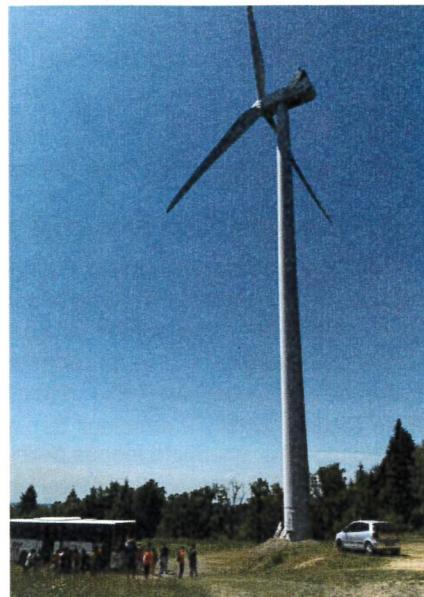
THEMATIQUES	ACTIONS	DATE	PARTENAIRES
Transversal	Sensibilisation du jeune public par l'intervention du chargé de mission PCAET et d'une technicienne EnR du conseil départemental dans le cadre de La Fresque du Climat (atelier d'intelligence collective)	Année 2021	Collège Eugène le Roy à Bergerac et collège de Beaumont Conseil départemental
Energie renouvelable	Journée découverte des énergies renouvelables à Rilhac Lastour (87) : éolienne citoyenne, parcs solaires	01/06/2021	Association "énergies citoyennes du Périgord", collège Eugène Le Roy de Bergerac
Energie renouvelable	Visite du micro-méthaniseur BioBeeBox en exploitation sur le site du Marché d'Intérêt National de Bordeaux Brienne	03/05/2021	BioBeeBox, marché de Bordeaux Brienne
Energie renouvelable	Recensement des toitures et parkings communaux pouvant potentiellement accueillir des panneaux photovoltaïques	1 ^{er} semestre 2021	SEM24 Périgord Energies
Energie renouvelable	Etude gratuite de potentiel PV des bâtiments publics : Relance des communes et mise en lien avec le SDE24	1 ^{er} semestre 2021	SDE24
Urbanisme	Visite du éco-hameau de la Servantie à Beauregard et Bassac	Juin 2021	Service urbanisme CAB



Visite du micro-méthaniseur BioBeeBox



Visite du éco-hameau de la Servantie



Eolienne citoyenne de Rilhac Lastour

• Projet de charte de préservation du foncier agricole

Dans le cadre de la stratégie foncière régionale, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité coconstruire avec des territoires la rédaction d'un projet de charte de préservation du foncier agricole dont les objectifs sont de préserver le foncier agricole, de répondre aux besoins alimentaires des territoires et de contribuer au maintien d'une agriculture diversifiée et de qualité rémunératrice pour les agriculteurs.

Le projet, techniquement mené par l'association AGTER, a débuté en 2020 avec l'établissement d'un diagnostic agricole et territorial pour comprendre les spécificités du territoire, soulever des problématiques et dégager les freins et leviers aux démarches de préservation du foncier. Sur cette base, un projet de charte a été établi et présenté aux membres du bureau le 2 septembre 2021. Il comprend des préconisations en matière de :

- photovoltaïque (la doctrine régionale concorde avec celle du SyCoTeB à savoir privilégier le photovoltaïque sur les toitures ou au sol sur des sites irrécupérables pour l'agriculture ou la biodiversité)
- consolidation du potentiel nourricier local en repérant les secteurs de forte valeur agronomique par une cartographie SIG
- création d'une Projet Alimentaire Inter Territorial travaillant en cohérence avec les P.A.T. locaux pour favoriser les échanges de productions alimentaires entre les territoires de la Région
- diversification des productions au moyen notamment d'une politique de contractualisation
- reprise des friches, en particulier viticoles au moyen d'une prime d'arrachage des vignes en friche strictement liée à la mise en place de productions nécessaires au P.A.T.
- d'actions pour l'installation (création d'un Comité Local Installation-Restructuration-Transmission).

Les remarques et réserves du bureau ont été transmises à AGTER, en particulier en ce qui concerne la volonté des élus de ne pas engager d'actions susceptibles de concurrencer le travail mené par la Chambre d'Agriculture mais d'agir en complémentarité voire en synergie. Une rencontre avec Gérard LERAS, membre d'AGTER chargé du dossier, a été organisée lors de la réunion de bureau du 25/11/2021.

• Visite d'une régie agricole directe

Le 05/07/2021, le SyCoTeB et l'association AGTER ont organisé une journée d'étude de la régie agricole directe mise en place par la commune de Cussac-Fort-Médoc qui a acquis des terres agricoles et emploie un salarié agriculteur pour les travailler (production de légumes et de fruits bio pour la restauration scolaire et vente des excédents aux habitants). Cette visite a permis d'informer les participants (élus du territoire du SCoT du Bergeracois, membres d'associations locales, SAFER, Agrobio Périgord, etc) sur la structure juridique et le retour d'expérience de la commune.



6. PROJETS SUR LESQUELS LE SyCoTeB EST CONSULTÉ OU ASSOCIÉ

Le SyCoTeB est régulièrement consulté pour avis sur des documents d'urbanisme (PLUi) ou autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de projets, etc) des communes et EPCI de son territoire mais aussi sur les documents d'urbanisme de territoires voisins (SCoT, PLUi...). C'est le bureau qui émet ces avis par délégation du comité syndical (liste des délibérations ci-après).

Le SyCoTeB est également associé aux procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme de son territoire et au-delà (SCoT, PLUi, SRADDET...).

Le Président siège à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Le SyCoTeB est par ailleurs intégré dans divers groupes de travail.

- **Association du SyCoTeB dans les procédures relatives aux documents d'urbanisme sur le territoire du SCoT et au-delà**
 - ✓ Elaboration du PLUi de la communauté de communes Portes Sud Périgord : réunions de travail le 13/09/2021, le 08/11/2021 avec le service Economie et tourisme
 - ✓ Elaboration du PLUi de la communauté de communes Bastides Dordogne-Périgord : réunions de travail avec le service Urbanisme de la collectivité, rencontre des élus lors du conseil communautaire du 15 juin, participation aux réunions publiques de septembre et octobre organisées à Marsalès, Lalinde et Le Buisson de Cadouin
 - ✓ Travail conjoint avec le service Urbanisme de la CAB sur la compatibilité du PLUi avec le SCoT
 - ✓ Révision du SCoT Val de Garonne le 17/05/2021, à Caumont sur Garonne : présentation du projet d'aménagement stratégique
 - ✓ Suivi du SRADDET (visioconférence du 09/11/21 : bilan du SRADDET à 20 mois)
- **Participation du SyCoTeB aux comités de pilotage relatifs à l'élaboration d'un Règlement Local de la Publicité Intercommunal (RLPI)**
 - ✓ COPIL RLPI CAB le 07/09/2021
 - ✓ COPIL RLPI CCBDP le 05/11/2021
- **Réunions de travail sur des projets d'aménagements**
 - ✓ avec le service Urbanisme de la CAB : projet d'hôtel (05/10/2021),
 - ✓ avec la commune de Lanquais : projet d'aménagement du lac (27/11/2020)
- **Travail en collaboration avec la Délégation du Grand Bergeracois**
 - ✓ Participation au comité technique Contrat de relance et de transition écologique
- **Suivi des projets de production d'Énergies Renouvelables (EnR)**

Les projets de centrales photovoltaïques au sol sont déposés auprès du guichet unique. Celui-ci s'appuie sur un comité technique présidé par le préfet de la Dordogne pour émettre des recommandations relatives au projet. Le SyCoTeB est associé au comité technique et au guichet unique pour les dossiers concernant son territoire.
- **InterSCoT Régional et Fédération Nationale des SCoT (FNS)**
 - ✓ Participation au club technique de la Fédération nationale des SCoT et au club "Mise en œuvre" dans le cadre de l'InterSCoT
 - ✓ Participation à l'assemblée générale et conseil d'administration de la fédération et à différents séminaires ou formations dont « SCoT et forêt » le 26/10/2021, « Les ordonnances de la loi ELAN de modernisation du SCoT » le 10/06/2021, les Rencontres nationales des SCoT à Saint Malo du 25 au 27 août 2021
- **Département**
 - ✓ Participation au comité technique et au comité de pilotage de l'étude Hydrogène départementale
- **Interventions, témoignages du SyCoTeB (en présentiel ou à distance)**
 - ✓ Rencontres Nationales des SCoT à St Malo : intervention de Pascal DELTEIL sur le « rôle des intercommunalités et des communes pour décliner la stratégie approuvée dans le SCoT »
 - ✓ Formation « Climat et bas carbone » des commissaires enquêteurs le 22/10/2021 à Marmande : intervention de Christophe ANDRES sur les politiques locales d'adaptation
 - ✓ Conférence territoriale SCoT Seuil du Poitou le 09/12/2021 : témoignages de Pascal DELTEIL sur la mise en œuvre du SCoT et de Christophe ANDRES sur l'articulation entre dynamisation du secteur agricole préservation du foncier et développement du photovoltaïque.

- ✓ Intervention de Christophe ANDRES lors du séminaire organisé par l'Agence Régionale de la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine
- ✓ Intervention de Christophe ANDRES lors du webinaire « SCoT et PCAET » organisé par la FNS
- **Association du SyCoTeB sur divers projets et groupes de travail relatifs aux thématiques Energie-climat et Transition écologique**
 - ✓ Collaboration à la "Fabrique des Transitions" avec l'IVBD, notamment pour la préparation d'animations dans le cadre de la « Semaine des Transitions »,
 - ✓ Groupe de réflexion avec La Fabrique et Coop'Actions pour la mutualisation de moyens,
 - ✓ Participation à la commission de consultation paritaire pour la transition énergétique (SDE 24)
 - ✓ Groupe de travail « Plateforme de rénovation énergétique » mis en place par le Département
- **Avis du SyCoTeB sur les documents d'urbanisme**

Le SyCoTeB a été sollicité au cours de l'année 2021 pour émettre un avis sur les dossiers suivants :

DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur la demande de permis de construire pour la construction d'une résidence services séniors et de 23 logements sociaux sur la commune de Bergerac
Date avis	19 janvier 2021
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur la demande de permis de construire pour la construction d'un collectif de 16 logements et de 28 maisons individuelles sur la commune de Bergerac
Date avis	19 janvier 2021
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT.
DEMANDEUR	Communauté de communes Portes Sud Périgord
Objet	Avis sur le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Portes Sud Périgord en cours d'élaboration
Date avis	18 février 2021
Nature de l'avis	Avis favorable assorti d'observations et remarques sur le projet de PADD du PLUi de la communauté de communes Portes Sud Périgord, celui-ci s'inscrivant dans la logique du SCoT du Bergeracois et contribuant ainsi à sa mise en œuvre. Il s'agit d'un avis intermédiaire car l'analyse de la compatibilité avec le SCoT sera réglementairement appréciée par le SyCoTeB après arrêt du projet de PLUi.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis délivré dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « les Renardières » à Sigoulès - Commune de Sigoulès-et-Flaugeac
Date avis	18 février 2021
Nature de l'avis	Avis défavorable compte tenu de la non compatibilité du site d'implantation du projet avec les objectifs du SCoT.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur la demande de permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole avec couverture photovoltaïque - Commune de Lamonzie-Saint-Martin
Date avis	11 mai 2021
Nature de l'avis	Avis défavorable dans l'attente de mesures complémentaires garantissant l'insertion paysagère du bâtiment et de la justification détaillée du dimensionnement du bâtiment au regard de l'emprise nécessaire pour le stockage des matériels (tracteurs, remorques, lavage fruits et légumes ...).
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis délivré dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Terme de la Tour » - Commune de Bouillac
Date avis	10 juin 2021
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du site d'implantation du projet avec les objectifs du SCoT, assorti d'une demande de renforcement de l'intégration paysagère du projet afin de réduire l'impact visuel depuis le hameau de Fromental.

DEMANDEUR	Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord
OBJET	Avis sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord en cours d'élaboration
DATE AVIS	10 juin 2021
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable sur le projet de PADD du PLUi de la CC des Bastides Dordogne Périgord assorti d'observations et remarques, celui-ci s'inscrivant dans la logique du SCoT du Bergeracois et contribuant ainsi à sa mise en œuvre. Il s'agit d'un avis intermédiaire, l'analyse de la compatibilité avec le SCoT sera réglementairement appréciée par le SyCoTeB après arrêt du projet de PLUi.
DEMANDEUR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Isle
OBJET	Avis sur le projet de SCoT du Pays de l'Isle après arrêt.
DATE AVIS	10 juin 2021
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable au projet de SCoT du Pays de l'Isle, en soulignant la qualité du travail réalisé.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
OBJET	Avis sur la demande de permis d'aménager pour la création d'un lotissement de 10 lots sur la commune du Fleix
DATE AVIS	08/07/2021
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec les objectifs du SCoT.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
OBJET	Avis sur la demande de permis d'aménager pour la création d'un lotissement de 11 lots sur la commune de Saint Laurent des Vignes
DATE AVIS	08/07/2021
NATURE DE L'AVIS	Avis défavorable au projet, dans l'attente d'une mise en compatibilité avec les objectifs du SCoT.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
OBJET	Avis sur la demande de permis de construire pour la construction d'une résidence services séniors et de 23 logements sociaux sur la commune de Bergerac
DATE AVIS	2 septembre 2021
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
OBJET	Avis sur la modification simplifiée n°1 du PLUi-HD la CAB dans le cadre de la notification aux Personnes Publiques Associées
DATE AVIS	23 septembre 2021
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable dans l'attente de la mise en compatibilité du PLUi-HD la CAB avec le SCoT révisé approuvé le 30 septembre 2020.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
OBJET	Avis sur le projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au lieu-dit « Le Brandal » à Ginestet.
DATE AVIS	25 novembre 2021
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable à 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, compte tenu de la compatibilité du projet avec les objectifs du SCoT et du PCAET, sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessus et des réponses apportées.

7. LOI CLIMAT ET RESILIENCE - CONFERENCE DES SCoT

En 2021, le SyCoTeB a travaillé en étroite collaboration avec la Fédération nationale des SCoT et l'Interscot Nouvelle-Aquitaine autour de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Le projet de loi est la concrétisation des propositions de nature législative de la Convention citoyenne pour le climat dont les membres - 150 citoyens tirés au sort - étaient chargés de proposer des mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Ce sont les dispositions relatives à la lutte contre l'artificialisation des sols et l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050 qui ont plus particulièrement inquiété les SCoT. S'il est possible de partager la nécessité de cette lutte à laquelle certains SCoT comme celui du Bergeracois contribuent déjà par la réduction de la consommation du foncier, la traduction législative de cet objectif vertueux est préoccupante. C'est pourquoi, la Fédération nationale des SCoT a déposé de nombreux amendements, relayés par le SyCoTeB auprès de nos parlementaires (député de la circonscription et sénateurs).

Le syndicat s'est attaché, tout au long de la procédure et jusqu'à l'adoption de la loi, à informer les élus lors des réunions du bureau, du comité syndical (en juillet, septembre et décembre) et des commissions de mise en œuvre du second semestre, en leur présentant les articles du projet de loi relatifs à l'artificialisation des sols et la planification, les enjeux pour les SCoT (enjeux fonciers, modalités d'accompagnement qui sembleraient utiles aux SCoT pour construire leur trajectoire ZAN, ou pour mettre en œuvre le ZAN sur leur territoire, ...) et les propositions d'amendements.

La loi a été promulguée le 22 août 2021. Elle place les SCoT au cœur de la mise en œuvre de la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) 2050. Une Conférence des SCoT doit se réunir dans les six mois suivant la publication de la loi et proposer à la Région les outils et modalités pour limiter l'artificialisation des sols (enjeux fonciers, modalités d'accompagnement qui sembleraient utiles aux SCoT pour construire leur trajectoire ZAN, ou pour mettre en œuvre le ZAN sur leur territoire, ...). C'est pourquoi, il a été décidé de travailler sans attendre la conférence dans le cadre de l'Interscot Nouvelle Aquitaine pour tenter de trouver un consensus.

Les réunions 2021 :

- le 19 octobre à Bordeaux – réunion des techniciens SCoT ;
- le 18 novembre à Bergerac, réunion des SCoT de la Dordogne organisée à l'initiative du SyCoTeB ;
- le 23 novembre à Angoulême - Réunion des présidents de SCoT pour présenter le contexte, échanger sur le cadre de la contribution à venir et débattre sur les enjeux de la trajectoire ZAN 2050 ;
- le 29 novembre à Bordeaux avec Laurence ROUEDE, Vice-présidente de la Région en charge du Développement et de l'équité des territoires et des Contractualisations - Club du foncier Nouvelle Aquitaine ;
- le 30 novembre à Bordeaux – Invitation des SCoT par la Région.

ANNEXE : TABLE DES DELIBERATIONS 2021 DU COMITE SYNDICAL

DATE	N°	Objet
26/01/2021	2021-01	Vote du compte administratif 2020
26/01/2021	2021-02	Approbation du compte de gestion 2020
26/01/2021	2021-03	Affectation des résultats
26/01/2021	2021-04	Adoption du budget primitif 2021
26/01/2021	2021-05	Retrait de la délibération n° 2020-26 "Suppression et création d'emploi - Tableau des effectifs"
26/01/2021	2021-06	Règlement intérieur
06/07/2021	2021-07	Analyse de la compatibilité du SCoT avec le SRADDET Nouvelle-Aquitaine
06/07/2021	2021-08	Rapport d'activité 2020
06/07/2021	2021-09	Prorogation de l'adhésion au service de médecine préventive du CDG 24
06/07/2021	2021-10	Modification du point IV de la délibération 2020-27 relative au RIFSEEP
23/09/2021	2021-11	Renouvellement ligne de trésorerie
23/09/2021	2021-12	Retrait de la délibération n° 2021-10
23/09/2021	2021-13	Plan Climat Air Energie Territorial : rapport d'évaluation 2018-2021 (3 ans)
16/12/2021	2021-14	Organisation du temps de travail des agents à compter du 1er janvier 2022
16/12/2021	2021-15	Modalités de prise en charge des frais de déplacements temporaires du personnel du SyCoTeB
16/12/2021	2021-16	Assurance statutaire du personnel
16/12/2021	2021-17	Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24